



République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20250410-DEL_2025_04_036-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 10 AVRIL 2025

Le 10 avril 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Patrick BATOUFFLET, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL 2025-04-027), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL 2025-04-034), M. Michel CINOTTI, Mme Nicole MARIE, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Virginie POLIZZI, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI, M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, M. Alexandre BOUGAUD, Mme Anne-Sophie CLAUW, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Olivier TRIBONDEAU, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN.

Absents excusés représentés :

Mme Monique BERT – pouvoir à M. Patrick BATOUFFLET,
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL,
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Romain MILLARD,
Mme Sabrina DBILI – pouvoir à Mme Michèle BOULANGER,
M. Théophile ALSAC – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU,
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. Michel CINOTTI,
Mme Marina BOUTAULT-LABBE - pouvoir à Mme Ophélie GUIN.

SECRÉTAIRE :

Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 18 avril 2025 et de sa publication sur le site de la Ville le 18 avril 2025.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LANCER UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR UN SERVICE DE VELOS ELECTRIQUES EN SEMI LIBRE-SERVICE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2213-6,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2111-14 et L. 2122-1,

Vu le Code des transports, notamment son article L. 1231-17,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment son article R. 116-2,

Vu le décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel et l'article 41 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la délibération n°2024-12-084 du Conseil municipal en date du 12 décembre 2024 fixant les tarifs des services municipaux pour l'année 2025,

Considérant que la ville de Villebon-sur-Yvette accompagne depuis de nombreuses années le développement des mobilités douces sur son territoire,

Considérant qu'elle encourage ainsi par tous les moyens les déplacements écologiques, alternatifs à la voiture individuelle et soucieuse d'en faciliter l'usage,

Considérant que les nouvelles solutions de mobilités partagées en libre-service et sans station d'attache répondent à un besoin de ses administrés et rejoignent son action volontariste,

Considérant que la Ville souhaite de ce fait continuer de permettre le développement de la part modale des mobilités actives et électriques, notamment des Vélos manuels et à Assistance Electrique (VAE),

Considérant que la réglementation en vigueur permet l'occupation temporaire du domaine public pour des activités de mise à disposition de vélos électriques en semi libre-service sous certaines conditions,

Considérant la nécessité de conventionner avec un opérateur à l'issue d'une procédure de mise en concurrence,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission municipale du 3 avril 2025,

Considérant le rapport de Monsieur Bertrand THORE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Maire à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour un service de vélos électriques en semi libre-service sur le territoire de la Commune,

PRECISE que cet appel à candidatures aura pour objectif de sélectionner des opérateurs proposant une offre fiable, sécurisée et de qualité aux utilisateurs, respectant le domaine public et les normes de sécurité en vigueur,

DIT que les candidatures seront évaluées en tenant notamment compte du respect du domaine public viaire occupé et de la bonne adéquation du projet à l'intérêt général du territoire, en particulier en matière de mobilité, de sécurité vis-à-vis des autres usagers de l'espace public et de développement durable,



CHARGE le Maire de définir les emplacements des stations d'accueil,

PRECISE que le lauréat retenu devra se conformer aux lois, règlements et prescriptions en vigueur en ce qui concerne notamment la police, l'environnement, la salubrité, la sécurité, la réglementation du travail, et, plus généralement, à toutes les prescriptions relatives à son activité,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée d'un an renouvelable trois fois avec le lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt,

DECIDE que le Maire rendra compte au Conseil Municipal des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt lors d'une prochaine séance.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 10 avril 2025,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER